



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 8 octobre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2019-10-08_1575

Protocole d'engagement entre les acteurs concourant à
l'amélioration de la qualité de l'eau en Marne et en Seine
et en vue d'atteindre l'objectif de baignade

L'an deux mille dix-neuf, le 8 octobre à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 2 octobre 2019

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs.		-
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	P		P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	Repr.	M. Sac	P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Repr.	Mme Veyrunes	P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	P		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Noury	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	P		P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Repr.	M. Sauerbach	P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	P		P
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Repr.	M. Kennedy	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	P		P
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Repr.	M. Perreux	P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs.		-
Rungis	M.	CHARRESON	Raymond	P		P
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	P		P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	P		P
l'Hay-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	P		P
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	M. Beucher	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	P		P
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr.	M. Deluchat	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	P		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	P		P
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Repr.	M. Perillat Bottonet	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs.		-
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Repr.	M. Afflatet	P
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Repr.	M. Achtergaele	P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Repr.	Mme Janodet	P
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	P		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs.		-
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	P		P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Repr.	Mme Appolaire	P
Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	P		P

Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs.		-
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr.	Mme Chavanon	P
L'Hay-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Repr.	Mme Sourd	P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs.		-
Orly	Mme	JANODET	Christine	P		P
L'Hay-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	Repr.	M. Grillon	P
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	P		P
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P ⁽¹⁾	M. Chicot ⁽²⁾	P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	M. Yebouet	P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs.		-
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr.	M. Lipietz	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	P		P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	P		P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	P		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Repr	M. Guetto	P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs.		-
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	P		P
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	P		P
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	P		P
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Repr.	M. Reda	P
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	P		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	P		P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	P		P
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Abs.		-
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	P		P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	P		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	P		P
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Hay-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs.		-
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Repr.	M. Bourjac	P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	P		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	P ⁽³⁾	M. Daudet. ⁽⁴⁾	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Repr.	M. Girard	P
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	Repr.	M. Bénéteau	P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Repr.	M. Marchand	P
Villejuif	M.	YEBOUET	Elie	P		P

(1) Jusqu'à la délibération 1559

(2) à partir de la délibération 1560

(2) Jusqu'à la délibération 1585

(4) à partir de la délibération 1586

Secrétaire de Séance : Monsieur Robin Reda

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1549 à 1559	57	10	25	82
1560 à 1585	56	10	26	82
1586 à 1622	55	10	27	82

Exposé des motifs

Au sein du territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, la Seine est un atout incontournable, offrant à ses habitants un réservoir de nature, par une biodiversité considérable. C'est aussi un espace de respiration incroyable, favorable au lien social, pour des populations parfois fragiles et peu enclines à profiter de loisirs extérieurs au territoire. A ce titre, il convient de rappeler que les habitants du territoire avaient pour habitude de se baigner dans la Seine jusqu'à la première moitié du 20^{ème} siècle. Les épisodes de canicules successifs ne font d'ailleurs que confirmer la nécessité de bénéficier de réels îlots de fraîcheurs en zone urbaine dense. Là encore, la réappropriation du fleuve et de ses berges par les habitants paraît incontournable.

Depuis le début des années 90, un ambitieux programme pour la qualité de l'eau a été porté par l'Etat et les collectivités territoriales, avec l'appui de l'agence de l'eau, permettant ainsi d'améliorer la qualité de l'eau de la Marne et de la Seine. Le projet des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ambitionne que les épreuves de triathlon et de nage libre se tiennent en Seine à Paris et que l'héritage de cette manifestation bénéficie à la population francilienne par une baignabilité retrouvée dans ses cours d'eau.

Dans ce contexte, rendre plusieurs sites de la Marne et de la Seine à la baignade est un objectif partagé par de nombreuses collectivités, dont l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, afin de permettre d'offrir des lieux aménagés de loisir destinés à tous les franciliens.

Dans le cadre du comité de pilotage « qualité de l'eau et baignade en Marne et en Seine » co-présidé par le Préfet de Région et la Maire de Paris, un appel à manifestation d'intérêt pour l'identification de sites de baignade a été lancé dès 2016. Le comité de pilotage a ensuite retenu 23 sites de baignade en Marne et en Seine, dont 7 sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre :

- Ivry-sur-Seine / Vitry-sur-Seine : la grève d'Ivry-Vitry
- Vitry-sur-Seine : Port à l'Anglais, quai Jules Guesde
- Choisy-le-Roi : quai des Gondoles / Parc Interdépartemental des sports
- Orly : Chemin de Halage
- Villeneuve-le-Roi : quai de Halage
- Villeneuve-Saint-Georges : berge sud confluence Yerres et Seine (ou Place Mouliérat)
- Viry-Châtillon : port de Chatillon

Le comité de pilotage a proposé un plan d'action, matérialisé dans le cadre du protocole d'engagement ci-joint, permettant d'atteindre l'objectif collectif et ambitieux d'obtenir à horizon 2024 une qualité d'eau satisfaisante en Marne et en Seine, permettant ainsi aux franciliens de s'y baigner.

Le plan d'action se structure autour des principes suivants :

- Mettre en place un traitement bactériologies des eaux usées à la sortie des stations d'épuration ;
- Eviter les rejets d'eaux usées dans les cours d'eau : il s'agit principalement de créer les réseaux d'assainissement manquants et de résoudre les erreurs de branchement des immeubles dont les eaux usées se déversent dans le réseau d'eau pluviale pour aboutir dans les cours d'eau ;
- Maîtriser les rejets de temps de pluie des réseaux d'assainissement : il s'agit principalement de réduire les apports d'eaux pluviales dans ces réseaux et d'améliorer leur gestion pour limiter les déversements d'un mélange d'eaux usées et d'eaux pluviales ;
- Traiter les sources locales de pollution, en supprimant les rejets d'eaux usées des bateaux.

Les signataires du présent protocole d'engagement, dans le cadre de leurs compétences respectives et dans la limite de leurs moyens, s'engagent à mettre en œuvre les actions nécessaires à l'atteinte de l'objectif de baignade.

Pour l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, l'amélioration de la qualité de l'eau en Seine et en Marne devant être appréhendée à la bonne échelle, au regard de l'enjeu métropolitain que représente d'une part le fleuve, et d'autre part l'organisation des Jeux Olympiques, et reposer sur la mobilisation collective et coordonnée de tous les acteurs.

L'EPT a sollicité par courrier le Préfet de Région, le Président de la Métropole du Grand Paris ainsi que la Maire de Paris afin de partager l'effort financier permettant la réalisation des objectifs de qualité de l'eau en Seine.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry sur Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Considérant le projet de protocole d'engagement et ses deux annexes, ci-joint, conclu entre l'Etat, la Mairie de Maris, les Conseils départementaux des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Essonne, le Syndicat interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAPP), les établissements publics territoriaux (EPT) Vallée Sud Grand Paris, Est Ensemble, Grand Paris Grand Est, Paris Terres d'Envol, Plaine Commune, Paris Est Marne et Bois, Grand Paris Sud Est Avenir, Grand-Orly Seine Bièvre, la Métropole du Grand Paris, le Syndicat Marne Vive, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB), le Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SYAGE), le Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF), l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARS IDF), HAROPA-Ports de Paris, Voies Navigables de France (VNF), l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) ;

Considérant que le plan d'action, annexé au protocole, n'engage ses signataires que dans le cadre de leurs compétences respectives et dans la limite de leurs moyens ;

Considérant la volonté de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre de s'inscrire dans cette démarche collective pour la baignade en Marne et Seine, au regard de toutes les retombées positives de ce projet pour les habitants qui bénéficieraient de nouveaux lieux aménagés de loisirs, afin de retrouver la pratique historique de baignade en Seine, mais également pour la préservation de la biodiversité qui profiterait de l'amélioration de la qualité de l'eau ;

Entendu le rapport de Mme Hélène De Comarmond ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve le protocole d'engagement pour l'obtention d'une qualité de l'eau satisfaisante à la baignade en Marne et Seine, ainsi que ses deux annexes.
2. Autorise le Président ou son représentant à signer ledit protocole et tout document afférent.
3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 82

A Vitry-sur Seine, le 14 octobre 2019

Le Président



Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 15 octobre 2019 ayant été publiée le 15 octobre 2019

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Projet de protocole d'engagement conclu entre les parties suivantes :

L'État,

La Mairie de Paris,

Les Conseils départementaux des Hauts-de-Seine (92), de Seine-Saint-Denis (93), du Val-de-Marne (94) et de l'Essonne (91),

Le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP),

Les établissements publics territoriaux (EPT) Vallée Sud Grand Paris, Est Ensemble, Grand Paris Grand Est, Paris Terres d'Envol, Plaine Commune, Paris Est Marne et Bois, Grand Paris Sud Est Avenir, Grand Orly Seine Bièvre,

La Métropole du Grand Paris (MGP),

Le Syndicat Marne Vive (SMV),

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB),

Le Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SYAGE),

Le Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF),

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN),

L'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARS IDF),

HAROPA-Ports de Paris,

Voies Navigables de France (VNF)

L'Atelier parisien d'urbanisme (APUR)

Depuis le début des années 90, un ambitieux programme pour la qualité de l'eau a été porté par l'État et les collectivités territoriales avec l'appui de l'agence de l'eau avec des résultats positifs. Il s'agit maintenant de parcourir « le dernier kilomètre » pour reconquérir pleinement la qualité de l'eau sur laquelle la France s'est engagée au regard du droit européen.

Par ailleurs, l'adaptation au changement climatique et la résilience de nos territoires urbains face aux vagues de chaleur dont la fréquence devrait considérablement augmenter dans les décennies à venir nous obligent à répondre collectivement à ce défi climatique.

Dans ce contexte, rendre plusieurs sites de la Marne et de la Seine à la baignade est un objectif partagé par de nombreuses collectivités permettant d'offrir des lieux aménagés de loisir destinés à tous les franciliens.

Lors des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024, les épreuves de triathlon et de nage libre se tiendront en Seine à Paris et l'héritage de cette manifestation pour la population francilienne sera une baignabilité retrouvée dans ses cours d'eau.

C'est également un objectif affiché dans le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Marne Confluence, porté par le Syndicat Marne Vive, qui a construit sa stratégie autour de la reconquête de la qualité du cours d'eau incluant la baignade en Marne et a fixé, dans son plan d'aménagement et de gestion durable, l'objectif du retour de la baignade en Marne à l'échéance 2022.

Dans le cadre du comité de pilotage « Qualité de l'eau et baignade en Marne et en Seine » co-présidé par le Préfet de Région et la Maire de Paris, un appel à manifestation d'intérêt pour l'identification de sites de baignade a été lancé dès 2016. Lors de sa réunion du 18 octobre 2018, le comité de pilotage a retenu 23 sites de baignade en Marne et en Seine répartis sur 16 communes afin d'approfondir les études. Par ailleurs, s'ajoutent des sites sur le canal Saint Denis, le canal de l'Ourcq ainsi que sur la Seine dans sa partie essonnoise où le Conseil départemental porte avec les acteurs locaux un projet de reconquête de la baignade.

Un plan d'actions est ainsi en cours de mise en œuvre en vue d'atteindre cet objectif ambitieux et de contribuer à une meilleure robustesse de l'ensemble du cycle de l'eau d'un point de vue environnemental, sanitaire et social. Il se structure autour des principes suivants :

- Mettre en place un traitement bactériologique des eaux usées à la sortie des stations d'épuration ;
- Éviter les rejets d'eaux usées dans les cours d'eau : il s'agit principalement de créer les réseaux d'assainissement manquants et de résoudre les erreurs de branchements des immeubles dont les eaux usées se déversent dans le réseau d'eau pluviale pour aboutir dans le cours d'eau ;
- Maîtriser les rejets de temps de pluie des réseaux d'assainissement : il s'agit principalement de réduire les apports d'eaux pluviales dans ces réseaux et d'améliorer leur gestion pour limiter les déversements d'un mélange d'eaux usées et d'eaux pluviales ;
- Traiter les sources locales de pollution, en supprimant les rejets d'eaux usées des bateaux.

Afin de travailler sur ces différentes thématiques, 5 sous-groupes de travail ont été mis en place :

1. un sous-groupe « priorisation des rejets », piloté par le SIAAP (GT1) ;
2. un sous-groupe « suppression des mauvais branchements », piloté par le Conseil départemental du Val de Marne (GT2) ;
3. un sous-groupe « gestion des eaux pluviales », piloté par le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis (GT3) ;
4. un sous-groupe « bateaux et établissements flottants », piloté par HAROPA-Ports de Paris (GT4) ;
5. un sous-groupe « amélioration de la connaissance » portant sur la qualité des cours d'eau en vue de la baignade, piloté par la Ville de Paris (GT5).

L'amélioration de la qualité de l'eau en Seine et en Marne doit être appréhendée à la bonne échelle et reposer sur une mobilisation collective et une action coordonnée de tous les acteurs, en particulier sur le territoire métropolitain. Aussi, les signataires s'engagent par le présent protocole d'engagement, dans le cadre de leurs compétences respectives et dans la limite de leurs moyens, à :

- mettre en œuvre les actions nécessaires à l'atteinte de l'objectif de baignade pour les différentes échéances suivantes :
 - o dès 2022 conformément aux dispositions du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Marne Confluence, porté par le Syndicat Marne Vive ;
 - o en 2024 pour le site d'épreuves olympiques ;
 - o à partir de 2024, pour l'ouverture d'autres sites de baignade pérennes parmi ceux identifiés et confirmés lors du comité de pilotage du 18 octobre 2018.
- actionner ou développer l'ensemble des leviers réglementaires, financiers, techniques nécessaires à leur bonne mise en œuvre.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie s'engage à accompagner, dans le respect des règles de son programme d'intervention « eau et climat » (2019-2024) et dans la limite de ses crédits disponibles, les dossiers relevant du programme d'actions dont les grandes orientations sont présentées ci-dessous et davantage détaillées dans le tableau joint en annexe.

La Ville de Paris, les Conseils départementaux 91, 92, 93, 94, les EPT Vallée Sud Grand Paris, Est Ensemble, Grand Paris Grand Est, Paris Terres d'Envol, Plaine Commune, Paris Est Marne et Bois, Grand Paris Sud Est Avenir, Grand Orly Seine Bièvre, le SMV, le SMBVB, le SYAGE, le SIAAP, le SEDIF et l'ARS s'engagent à :

1/ AGIR SUR L'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE - Partager la connaissance et mener les études nécessaires

- en menant des campagnes de mesures sur le milieu naturel et les sources de rejets, afin de fiabiliser la modélisation et la connaissance sur laquelle est construit le plan d'actions ;
- en partageant les données de qualité sur la plateforme commune créée à cet effet pour le suivi de la qualité bactériologique de la Seine, de la Marne et leurs affluents en vue de la baignade ;
- en poursuivant les études nécessaires à l'amélioration de la connaissance des réseaux, de leur fonctionnement et optimisation (en lien avec les points 3 et 4).

Le SIAAP s'engage à :

2/ AGIR SUR LES USINES - Réduire les rejets de bactéries fécales des stations d'épuration

Un des principes structurant du plan d'actions pour la baignade est le renforcement du traitement des eaux usées à la sortie des stations d'épuration par la mise en œuvre de procédés permettant l'élimination des bactéries fécales en sortie des stations d'épuration de Seine Amont et Marne Aval.

Les essais de désinfection ont été menés par le SIAAP en août/septembre 2018 sur l'usine Seine Amont à Valenton afin d'évaluer un procédé de désinfection par réactif chimique.

Le SIAAP s'engage à travailler sur la mise en œuvre de la ou des solutions de désinfection retenues sur les usines Marne Aval et Seine Amont.

Les Conseils départementaux 92, 93, 94, le SIAAP, la ville de Paris et les EPT Vallée Sud Grand Paris, Est Ensemble, Grand Paris Grand Est, Paris Terres d'Envol, Plaine Commune, Paris Est Marne et Bois, Grand Paris Sud Est Avenir, Grand Orly Seine Bièvre, le SYAGE s'engagent à :

3/ AGIR SUR LA COLLECTE ET LES MAUVAIS BRANCHEMENTS – Supprimer les rejets directs permanents au milieu naturel d'eaux usées non traitées par les réseaux d'assainissement

Il s'agit d'améliorer la collecte :

- en poursuivant les études nécessaires sur les mauvais branchements et les mises en conformité des immeubles ;
- en optimisant le fonctionnement des prises de temps sec existantes (meilleure maîtrise des rejets des effluents y compris dans les circonstances exceptionnelles telles que : accidents, événements météorologiques particuliers, travaux) ;
- en créant les ouvrages et réseaux nécessaires à la collecte et au transport des eaux usées, et améliorer leur fonctionnement ;
- en corrigeant les mauvais branchements entre réseaux de collecte séparatifs (eaux usées vers réseau d'eaux pluviales prioritairement et eaux pluviales vers réseau d'eaux usées).

L'AESN a été mandatée par le Préfet de la région d'Ile-de-France afin de faire des propositions pour accélérer les mises en conformité de branchements en secteur séparatif afin d'atteindre la qualité baignade en Seine et en Marne, avec l'objectif d'une multiplication des contrôles et des mises en conformité ; ce plan a été présenté en comité de pilotage le 18 octobre 2018.

Il a été estimé à **350 000 le nombre de branchements à investiguer** dont 35% seraient non conformes à cause d'inversion de branchement et pour lesquels il faudra réaliser des travaux de mise en conformité d'ici 2024 (10%, soit 35 000, seraient non conformes pour des eaux usées allant dans des réseaux d'eaux pluviales qui rejoignent directement les rivières et 25%, soit 88 000, seraient non conformes pour les eaux pluviales allant dans les réseaux d'eaux usées provoquant des déversements du mélange vers les rivières lors des pluies).

Les signataires s'engagent à travailler sur les actions à mener :

- Prendre en compte les propositions méthodologiques de la feuille de route proposée par l'AESN, annexée au présent protocole, pour dynamiser et renforcer le rythme des contrôles et des mises en conformités, y compris sur le domaine privé, notamment sur les bassins versants identifiés comme prioritaires et ultraprioritaires et de l'adapter aux territoires et aux politiques locales ;
- Mettre en œuvre les contrôles et l'animation nécessaires à la mise en conformité des branchements en domaine privé ;
- Mettre en conformité les mauvais branchements publics (réseaux et bâtiments publics) ;
- Créer des ouvrages de maillage, de transfert et/ou de collecte des eaux usées ;
- Préciser et réaliser les actions à mettre en œuvre pour réduire les rejets.

La Ville de Paris, les Conseils départementaux 92, 93, 94, les EPT Vallée Sud Grand Paris, Est Ensemble, Grand Paris Grand Est, Paris Terres d'Envol, Plaine Commune, Paris Est Marne et Bois, Grand Paris Sud Est Avenir, Grand Orly Seine Bièvre, le SYAGE, le SIAAP et l'APUR s'engagent à :

4/ AGIR SUR LES REJETS DE TEMPS DE PLUIE - Réduire fortement les rejets de temps de pluie par les réseaux d'assainissement

- en mettant en œuvre une gestion active à la source des eaux pluviales visant à déconnecter ces eaux pluviales des réseaux unitaires (déconnexion a minima des pluies courantes) ;
- en engageant, là où ils n'ont pas encore été faits, des zonages eaux pluviales ;
- en établissant et en mettant en œuvre des règles de gestion plus efficaces des déversoirs d'orage ;
- en mettant en œuvre en complément et au besoin les dispositifs de stockage ou de traitement nécessaires.

Les signataires s'engagent à travailler sur les actions restant à finaliser/concrétiser :

- Optimisation du fonctionnement du réseau unitaire ;
- Création de bassins de stockage-restitution sur les bassins versants (BV) unitaires prioritaires et ultraprioritaires ;
- Mise en place de solutions transitoires ou durables de type station de dépollution des eaux pluviales (SDEP) ou équivalent ;
- Désimperméabilisation et/ou déconnexion des eaux pluviales (objectif de 600 ha / 5% de surface active d'ici 2024).

L'État, HAROPA-Ports de Paris, Voies Navigables de France (VNF) et la Ville de Paris s'engagent à :

5/ AGIR SUR LES REJETS DES BATEAUX ET ETABLISSEMENTS FLOTTANTS

- en menant une politique active de sensibilisation des propriétaires de bateaux et établissements flottants ;
- en mettant en œuvre des réseaux d'assainissement sur les quais définis comme étant à équiper ;
- en étudiant les possibilités de solutions alternatives pour les quais qui ne disposent pas de réseaux d'assainissement et où leur mise en place n'est pas techniquement possible/envisageable ;
- en assurant un contrôle systématique des bateaux et établissements flottants.

Pour mémoire, la loi olympique prévoit qu'à Paris, les bateaux et établissements flottants doivent se raccorder au réseau public de collecte sur le quai dans un délai de deux ans.

Les signataires s'engagent à travailler sur les actions restant à mener :

- Réalisation d'une étude à destination des propriétaires des bateaux et établissements flottants pour les assister techniquement dans le raccordement aux réseaux d'assainissement des quais, portée par la Ville de Paris et menée dans le cadre du GT piloté par HAROPA-Ports de Paris ;

- Réalisation des travaux d'assainissement des quais parisiens non assainis, en amont du site des épreuves olympiques dans les délais compatibles avec l'organisation des JOP2024 portés par HAROPA-Ports de Paris et porté par VNF pour le port des Champs Élysées ;
- Mise en place des contrôles des bateaux et établissements flottants par la Ville de Paris, conformément à la loi olympique ;
- Réalisation par VNF d'une étude sur les possibilités, en dehors de Paris, de solutions alternatives pour les bateaux stationnaires et établissements flottants ne pouvant pas se raccorder aux réseaux d'assainissement ;
- Mise en place de dispositions contractuelles visant à supprimer les rejets d'eaux usées des bateaux stationnaires sur la base de cette étude.

L'ensemble des signataires s'engage à :

6/ ANIMER LE DÉPLOIEMENT DU PLAN D' ACTIONS

Il s'agit de s'appuyer sur la gouvernance présentée en introduction qui repose sur :

- Le comité de pilotage, co-présidé par le Préfet de Région et la Maire de Paris, rassemblant les collectivités territoriales, établissements publics et acteurs compétents/impliqués dans ce projet ;
 - Les groupes de travail thématiques.
- en réunissant régulièrement et autant que de besoin ces instances afin de garantir la bonne mise en œuvre du plan d'action annexé. Le comité de pilotage se réunira au minimum 2 fois par an ;
 - en s'appuyant sur la « plate-forme opérationnelle » pilotée par le SIAAP (schéma directeur assainissement - volet baignade) pour évaluer la mise en œuvre des actions et leur efficacité ;
 - en organisant dès que nécessaire des groupes de travail, permettant de bénéficier de l'expertise des certains maîtres d'ouvrages.

Par ailleurs, l'ensemble des signataires s'engage à :

- relayer le plan d'actions sur leurs territoires respectifs, et à affiner et mettre en œuvre, autant que de besoin et en lien avec les collectivités concernées, les études locales et leurs déclinaisons opérationnelles ;
- sensibiliser les collectivités et les aménageurs sur les enjeux de la baignade et des actions requises pour atteindre le niveau de qualité requis en Marne et en Seine, ainsi que la population à l'occasion de manifestations telles que le Big Jump ;
- accompagner les villes candidates pour des sites de baignade dans l'aboutissement de leurs démarches relatives à la qualité de l'eau en Marne et en Seine, sur les plans scientifique, technique et réglementaire (études, partage d'expérience, profils de baignade, etc.).

Le Conseil départemental de l'Essonne (91) s'engage de même à accompagner les projets sur son territoire.

*Pour l'État, le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,*

Michel Cadot

*Le Président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine*

Patrick Devedjian

*Le Président du Conseil départemental
du Val-de-Marne*

Christian Favier

*Le Président du Syndicat Interdépartemental pour
l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne*

Belaïde Bedreddine

*Le Président de l'Établissement public territorial
Est Ensemble*

Gérard Cosme

*Le Président de l'Établissement public territorial
Paris Terres d'Envol*

Bruno Beschizza

*Le Président de l'Établissement public territorial
Paris Est Marne et Bois*

Jacques J.P. Martin

La Maire de Paris

Anne Hidalgo

*Le Président du Conseil départemental
de Seine-Saint-Denis*

Stéphane Troussel

*Le Président du Conseil départemental
de l'Essonne*

François Durovray

*Le Président de l'Établissement public territorial
Vallée Sud Grand Paris*

Jean-Didier Berger

*Le Président de l'Établissement public territorial
Grand Paris Grand Est*

Claude Capillon

*Le Président de l'Établissement public territorial
Plaine Commune*

Patrick Braouezec

*Le Président de l'Établissement public territorial
Grand Paris Sud Est Avenir*

Laurent Cathala

*Le Président de l'Établissement public territorial
Grand Orly Seine Bièvre*

Michel Leprêtre

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick Ollier

Le Président du Syndicat Marne Vive

Sylvain Berrios

*Monsieur le Président du Syndicat Mixte du
Bassin Versant de la Bièvre*

Christian Métairie

*Monsieur le Président du Syndicat mixte pour
l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin
versant de l'Yerres*

Alain Chambard

*Monsieur le Président du Syndicat des eaux d'Ile-
de-France*

André Santini

*Madame la Directrice générale de l'Agence de
l'Eau Seine-Normandie*

Patricia Blanc

*Monsieur le Directeur général de l'Agence
Régionale de Santé d'Ile-de-France*

Aurélien Rousseau

*Madame la Directrice générale de HAROPA-Ports
de Paris*

Régine Bréhier

*Monsieur le Directeur général de Voies
Navigables de France*

Thierry Guimbaud

*Madame la Directrice générale de l'Agence
parisienne d'urbanisme*

Dominique Alba

Baignade en Seine et en Marne

Tableau de bord du plan d'actions

V 05-06-2019

ACTIONS	Calendrier			Référence du Groupe de Travail	PILOTE et/ou MOA
	Avancement à la date de la signature	Début	Fin		

1. Actions sur l'amélioration de la connaissance					
Partager la connaissance et mener les études nécessaires					
Mise en place d'une plateforme commune de partage des données du suivi de la qualité bactériologique de la Seine, de la Marne et leurs affluents en vue de la baignade	Réalisé	Mise en place fin 2018		GT5	Ville de Paris
Poursuite campagnes de mesures annuelles et estivales renforcées sur la Seine, la Marne et leurs affluents	En cours	2016	2024	GT5	Membres du GT connaissance
Poursuite instrumentation expérimentale estivale et des campagnes de mesures ciblées sur la Seine	En cours	2016	2024	GT5	Ville de Paris/ SIAAP/SMV
Campagnes de caractérisation de la contamination bactériologique des eaux de ruissellement	En cours	2018	2024	GT3/GT5	CD93
Etude de l'abattement de la bactériologique dans un bassin de décantation	A venir	2019	2019	GT5/GT1	CD93
Coordination de l'exploitation des données du suivi de la qualité bactériologique de la Seine, de la Marne et leurs affluents en vue de la baignade	En cours	2019	2024	GT5	Membres du GT connaissance
Elaboration du plan d'actions baignade pour le site "Trocadéro-Champs de Mars"	Réalisé	2016	2018	GT1	SIAAP
Compléter le plan d'actions baignade pour les 22 autres sites potentiels dévoilés lors du COPIL du 18 octobre 2018	En cours	2019	2019	GT1	SIAAP
Réalisation d'études tripartites (SIAAP-CD-EPT) sur le territoire du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis et bipartite CD92-VSGP	Réalisé	2018	2019	GT2	CD94/SIAAP/EPT CD92/VSGP CD93/SIAAP/EPT
Mise en œuvre les conclusions des études tripartites et bipartites et lancer les études complémentaires nécessaires pour orienter correctement les efforts restant à mener, notamment sur les BV identifiés comme prioritaires et ultra-prioritaires	A venir	A partir de 2019		GT2	CD94/EPT/SYAGE CD92/VSGP CD93/EPT

2. Actions sur les usines					
Réduire la contamination bactérienne par les rejets des stations d'épuration					
Essais de désinfection sur l'usine Seine Valenton afin d'évaluer un processus de désinfection par réactifs chimiques	Réalisé	août/septembre 2018		COPIL	SIAAP
Présentation des résultats de cette expérimentation (efficacité du procédé et vérification de l'innocuité vis-à-vis du milieu naturel) : - à la DRIEE et l'ARS, autorités compétentes en terme de rejets au milieu naturel, amenées à se prononcer sur ce traitement avant rejet dans le fleuve, - au COPIL baignade - au conseil d'administration du SIAAP qui votera la solution à retenir et à mettre en œuvre	En cours	S1 2019		COPIL	SIAAP
Mise en œuvre de la ou des solutions retenues pour les usines Seine Amont (SAM) et Marne Aval (MAV)	A venir		2022 MAV 2023 SAM	COPIL	SIAAP

3. Actions sur la collecte et les mauvais branchements					
Supprimer les rejets directs permanents au milieu naturel d'eaux usées non traitées par les réseaux d'assainissement					
Propositions de l'AESN pour accélérer les mises en conformité de branchements en secteur séparatif afin d'atteindre la qualité baignade en Seine et en Marne, avec l'objectif d'une multiplication des contrôles et des mises en conformité + feuille de route	Réalisé	2018	2019	GT2	AESN
Réalisation des enquêtes de conformité dans les bassins versants situés en amont d'un site de baignade, avec prise en compte le cas échéant par les collectivités des propositions de la feuille de route de l'AESN	En cours	A partir de 2019		GT2	EPT/CD/SYAGE
Contrôler 100% des branchements sur le BV prioritaire du ru de la Lande	En cours	2019	2021 et au-delà	GT2	CD94/EPT
Création d'un site internet d'information sur la problématique "branchement" à destination des usagers et permettant le partage d'informations entre MOA assainissement	En cours	2019	2019	COPIL	SIAAP
Mise en conformité de tous les branchements EU dans EP (Marne, Seine, Morbras, Bièvre, Yerres, Réveillon, ru d'Oly)	En cours	A partir de 2019	2022 Marne mi 2024 Seine	GT1/GT2	EPT/CD/SYAGE
Créer les ouvrages et réseaux nécessaires à la collecte et au transport des eaux usées et à la mise en conformité des réseaux (domaine public), notamment issus des conclusions des études tripartites et bipartites	En cours	A partir de 2019	2022 Marne mi 2024 Seine	GT2	EPT/CD
Mise en conformité des mauvais branchements des bâtiments publics	A venir	2018	2023	GT2	TOUS

4. Actions sur les rejets de temps de pluie					
Réduire fortement les rejets de temps de pluie par les réseaux d'assainissement					
4.1 Gestion à la source des eaux pluviales					
Actions de désimperméabilisation (objectif de 600 ha / 5% de surface active)	En cours	2019	2024	GT3 / GT1	SIAAP (plateforme) / CD / EPT / Ville de Paris
Réalisation d'une étude par l'APUR pour déterminer les potentiels de déconnexion sur le territoire parisien	En cours	2019	2019	GT3	APUR
Rédaction et publication des trois cahiers du « Référentiel pour une gestion à la source des eaux pluviales dans la métropole » (APUR)	Réalisé	2018	2019	GT3	APUR / CD93 / SIAAP
Approbation du zonage pluvial à Paris	Réalisé	Mis en place en 2018		GT3	Ville de Paris

ACTIONS	Calendrier			Référence du Groupe de Travail	PILOTE et/ou MOA
	Avancement à la date de la signature	Début	Fin		
Mise en œuvre du zonage pluvial sur les bassins versants (BV) Mazas et Buffon	En cours	2019	2024	GT3	Ville de Paris
Etude de l'actualisation du zonage pluvial pour la Seine-Saint-Denis	En cours	2019	2020	GT3	CD93
Réactualisation du zonage pluvial sur le territoire du SYAGE	En cours	2019	2020	GT3	SYAGE
Elaboration et approbation des zonages d'assainissement (dont volet eaux pluviales) des EPT	A venir	A partir de 2019		GT3	EPT
Mise en place d'une plate forme de coordination des eaux pluviales, avec partage de l'outil de dimensionnement PARAPLUIE (SIAAP-CD-EPT...)	En cours	2019	2019	COPIL	SIAAP
4.2 Réduction des rejets unitaires de temps de pluie dans les cours d'eau					
Bassin de stockage-restitution AUSTERLITZ	En cours	2018	2023	GT1	Ville de Paris
Optimisation du fonctionnement des déversoirs d'orage : - DO Vincennes Charenton (VDP + SIAAP) - DO Périphérique Est (VDP + SIAAP) - DO Alma Rive Gauche (VDP + SIAAP) - DO Wilson (VDP + SIAAP) - Collecteur du Bois de Vincennes (SIAAP) - Usine Ivry y compris le DO CD52 (CD94 + SIAAP) - Emissaire de Villejuif (SIAAP) - DO Paul Vaillant Couturier, à Alfortville (CD94) - DO Saguet, à Maisons-Alfort (CD94) - DO la Fosse et DO Dr Mass, à Maisons-Alfort (CD94) - DO Maternité, à Saint-Maurice (CD94) - DO Pont de Créteil, à Saint-Maur-des-Fossés (CD94) - DO St Raphael, à Ivry-sur-Seine (CD94) - DO Cathalo, à Alfortville (CD94) - 3 DO à Montreuil (CD93)	A venir	A partir de 2019	2024	GT1	SIAAP CD94 CD93 Ville de Paris
Etude sur le secteur FRESNES CHOISY	CCTP en cours	2019	2019	GT1	SIAAP
Etude sur le BV ultra-prioritaire du Neuilly-Gagny et st Baudile	En cours	2019	2019	GT1	SIAAP/CD93
Construction du stockage restitution Saint-Baudile amont	A venir	2020	2024	GT1	CD93
Construction du stockage restitution rue Perche à Neuilly-sur-Marne	A venir	2021	2024	GT1	CD93
Réalisation du Bassin rue du Chemin de fer à Antony	En cours	2018	2024	GT1	CD92
Réduction des apports des 10 bassins versants prioritaires séparatifs par temps de pluie (cf. SDA SIAAP) : 6 BV sur le secteur Marne pour lesquels une mise en conformité des branchements est indispensable : - ru du Morbras ; - Canal du Chesnay, à Gagny ; - Centre Urbain/Malnoue, à Noisy-le-Grand ; - Rue du Canal/8 Mai 1945, à Neuilly-Plaisance/Perreux-sur-Marne ; - Avenue Foch, à Nogent-sur-Marne. 4 BV sur le secteur Seine pour lesquels une mise en conformité des branchements est indispensable : - Ablon-sur-Seine/Villeneuve-le-Roi ; - Ru de Gironde/Gendarmerie, à Villeneuve-Saint-Georges ; - Révolution, à Alfortville ; - Carpe, à Alfortville	A venir	A partir de 2019	2024	GT1/GT2	CD/EPT
Créer un ouvrage de maillage, de transfert et de collecte appelé VL8 permettant de fiabiliser la gestion des réseaux amont vers la STEP SEINE AMONT	En cours	2018	2023	GT1	SIAAP
4.3 Traitement des rejets de temps de pluie					
Etude de solutions transitoires ou durables type SDEP (station de dépollution des eaux pluviales) ou équivalent sur BV ultraprioritaire (cf. SDA SIAAP)	A venir			GT1/COPIL	CD93/SIAAP
Travaux de la SDEP du ru de la Lande à Champigny sur Marne sur le BV ultraprioritaire du ru de la Lande (cf. SDA SIAAP)	En cours	2019	2023	GT1/COPIL	CD94
Dépollution du ru d'Oly, affluent de l'Yerres à Villeneuve-Saint-Georges	A venir	2022	2023	GT1	SYAGE
5. Actions sur les rejets des bateaux et EF Assainir les rejets des bateaux et établissements flottants					
Information et sensibilisation des propriétaires de bateaux et EF qui disposent ou disposeront d'un quai assaini de leur nouvelle obligation de raccordement	En cours	2019	2024	GT4	HAROPA / Ville de Paris
Réalisation d'une étude à destination des propriétaires des bateaux et EF pour les assister techniquement dans le raccordement aux réseaux d'assainissement des quais	En cours	2018	2019	GT4	Ville de Paris
Mise en place des contrôles des bateaux et EF par la Ville de Paris, conformément à la loi olympique	En cours	2019	2024	GT4 / COPIL	Ville de Paris
Réalisation des études pour assainir des quais parisiens non assainis dans le périmètre de Paris (incluant le port des Champs Elysées), en amont site épreuves olympiques	En cours	2019	2022	GT4	HAROPA
Réalisation des travaux d'assainissement des quais parisiens non assainis, en amont du site épreuves olympiques dans les délais compatibles avec l'organisation des JOP2024 (hors port des Champs Elysées)	A venir	2019	2022	GT4	HAROPA
Réalisation des travaux d'assainissement du quai du port des Champs Elysées	A venir	2019	2022	GT4	VNF
Réalisation d'une étude sur les possibilités, en dehors de Paris, de solutions alternatives pour les bateaux stationnaires et établissements flottants ne pouvant pas se raccorder aux réseaux d'assainissement	En cours	2019	2020	GT4	VNF



Feuille de route proposée par l'AESN sous mandat du préfet de région pour l'année 2019

Suite du rapport « PRATIQUES DES COLLECTIVITES POUR LA MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS SUR LE PERIMETRE DES BAINNADES EN SEINE & EN MARNE » (AESN, Sous-groupe Mauvais Branchements, 18 octobre 2018)

RAPPEL DES ELEMENTS CONTEXTUELS

Dans le cadre du Plan Baignade, a été actée la nécessaire accélération des mises en conformité de branchements en secteur séparatif afin d'atteindre la qualité baignade en Seine et en Marne, avec l'objectif d'une multiplication par 7 des contrôles et des mises en conformité. L'agence de l'eau Seine-Normandie a été invitée à proposer des actions permettant de dynamiser cette thématique. Elle a présenté un programme, dont l'un des axes, était de dresser un état des lieux des pratiques des collectivités, afin de proposer des actions visant à améliorer la gestion administrative des immeubles à mettre en conformité.

Une rencontre des EPT et départements présents sur le territoire à enjeu a donc été menée individuellement. Après un travail de synthèse, une restitution des bonnes pratiques identifiées et des pistes d'améliorations a été présentée au sous-groupe « mauvais branchement », le 14 septembre 2018, puis au COPIL baignade du 18 octobre 2018 avec un plan d'actions décliné autour de 5 axes :

Pour concentrer les moyens :

1. Prioriser les actions ;

Pour alléger la charge des collectivités :

2. Simplifier les exigences
3. Standardiser et amplifier les processus contrôles de conformité et mises en conformité ;
4. Externaliser des prestations ;

Pour rendre le particulier acteur :

5. Développer une communication commune plus visible.

Les collectivités concernées ont alors fait part de leur souhait de donner un avis sur chaque proposition. Leurs retours ont fait l'objet d'une analyse permettant d'amender certaines propositions et de dégager deux grandes typologies d'actions :

- Une boîte à outils constituée par les actions que les collectivités peuvent d'ores et déjà mettre en œuvre pour accélérer le rythme des mises en conformité des branchements. Elles ne nécessitent en effet pas de travail collectif supplémentaire.
- Des actions à engager collectivement pour développer de nouveaux outils communs.

La présente feuille de route vise ainsi à traiter des actions à engager collectivement pour développer de nouveaux outils communs, classées selon les 5 axes décrits précédemment. Toutefois, l'axe n°2 « simplifier les exigences » ne comportant que des mesures d'adaptation au libre choix de chaque collectivité (relevant donc du principe de la boîte à outils) ne figure pas dans cette feuille de route, mais pourra faire l'objet d'une comptabilité spécifique (prise en compte dans le projet de tableau de bord en dernière page de la présente note).

DEFINITION DES ACTIONS A MENER ET IDENTIFICATION DES PILOTES

Les premières actions

Depuis octobre 2018, des premières actions ont été engagées et présentées au sous-groupe lors de la réunion du 28 mars 2019 :

Axe	Détail des actions	Pilote	Projet de Rendu
PRIORISER LES ACTIONS	<i>Sensibilisation et mobilisation des immeubles de l'Etat (localisation, identification des propriétaires, sensibilisation, ...)</i>	DRIEE	Une lettre du préfet de région aux services de l'Etat de sensibilisation les invitant à engager les démarches de mises en conformité
STANDARDISER LES PROCESSUS	<i>Rédiger une procédure type de déroulement des mises en conformité</i>	AESN	Procédure type en lien avec la convention de mandat et adaptable pour chaque collectivité
	<i>Définir des champs communs à chaque base de données utilisée localement par la collectivité afin de permettre une compilation sur l'ensemble du territoire de l'étude. Définir et mettre en place des indicateurs simples de suivi des actions à mettre en œuvre.</i>	AESN	Tableau de bord de suivi de l'avancement de la mise en conformité des branchements ⁽¹⁾

(1) Est inséré en dernière page, un projet de tableau de bord qui devrait être rempli annuellement par chaque collectivité. Ceci devrait permettre par ailleurs de produire des bilans consolidés à l'échelle du périmètre baignade de manière automatisée et de mesurer l'accélération item par item.

Les actions restant à développer

Le rapport d'octobre 2018 détaillait un certain nombre d'actions dont il restait à identifier/désigner le pilote afin de les mener à bien. Elles sont présentées dans le tableau qui suit avec une proposition de rendu et d'échéance prévisionnelle sur l'année 2019.

Feuille de route proposée par l'AESN sous mandat du préfet de région pour l'année 2019

Axe	Détail des actions	Pilote	Rendu	Échéance première présentation sous-groupe branchements	Participants
PRIORISER LES ACTIONS	Etablir une démarche de traitement des bâtiments publics des collectivités (communes, EPT, départements, Région,...)	CD94/AESN	Un rapport d'analyse et de propositions de procédures pour prise en charge de la thématique	2 ^{ème} trimestre 2019	AESN PLAINE COMMUNE PARIS EST MARNE ET BOIS EST ENSEMBLE CD92 CD94 Ville de Paris SIAAP SYNDICAT MARNE VIVE
STANDARDISER LES PROCESSUS	Rédiger des rapports-type de visite, adaptés au secteur unitaire et au secteur séparatif	CD94/CD92	Propositions de rapports type	3 ^{ème} trimestre 2019	AESN GRAND ORLY SEINE BIEVRE EST ENSEMBLE GRAND PARIS GRAND EST CD92 CD93 CD94 SIAAP
	Organiser une présentation groupée des outils informatiques (logiciels,...)	Cluster Eau Milieu Sols	Réunion de présentation	2 ^{ème} trimestre 2019	Toutes les collectivités concernées
EXTERNALISER DES PRESTATIONS	Rédiger un marché-type des contrôles	Pas de pilote désigné	Se baser sur un marché existant et joindre le résultat du groupe de travail "rapports type"	3 ^{ème} trimestre 2019	AESN GRAND ORLY SEINE BIEVRE PARIS EST MARNE ET BOIS EST ENSEMBLE PARIS TERRES D'ENVOL CD93 CD94 SIAAP

Axe	Détail des actions	Pilote	Rendu	Échéance première présentation sous-groupe branchements	Participants
	Développer la charte existante, établie par Plaine Commune et le Département de Seine-Saint-Denis pour responsabiliser les entreprises de travaux, incluant éventuellement le versement du solde des travaux à l'entreprise par le particulier une fois le certificat de conformité obtenu.	CD93 / Plaine Commune	Se baser sur les modèles existants et les rendre génériques Modèle de charte type	2 ^{ème} trimestre 2019	AESN PLAINE COMMUNE PARIS EST MARNE ET BOIS GRAND ORLY SEINE BIEVRE CD93 CD94 SIAAP
	Organiser des éléments de retour d'expérience sur les collectivités, extérieures au périmètre de l'étude, ayant déjà mise en place la maîtrise d'ouvrage publique	AESN	Présentation des retours d'expérience en GT	2 ^{ème} trimestre 2019	-
DEVELOPPER UNE COMMUNICATION COMMUNE PLUS VISIBLE	Développer une plateforme d'informations commune (site internet unique) et établir des documents communs avec des logos personnalisables (collectivités, contacts,...).	SIAAP	Site internet et documents communs	3 ^{ème} trimestre 2019	AESN GRAND PARIS SEINE OUEST PARIS EST MARNE ET BOIS EST ENSEMBLE PLAINE COMMUNE CD92 CD93 CD94 Ville de Paris SIAAP SYNDICAT MARNE VIVE
	Inciter le particulier à déconnecter les eaux pluviales de sa parcelle avec l'application Parapluie Hydro.		Application Parapluie	4 ^{ème} trimestre 2019	
	Sensibiliser les notaires et les agences immobilières à la prise en compte des mises en conformité dans le processus des mutations immobilières	AESN	Plan stratégique de de sensibilisation et de rencontres	2 ^{ème} trimestre 2019	AESN PARIS EST MARNE ET BOIS EST ENSEMBLE PLAINE COMMUNE CD94 SIAAP

Tableau de bord de suivi de l'avancement des mises en conformité à remplir annuellement par chaque collectivité (Chiffres fictifs à titre d'exemple)

TABLEAU DE BORD MISES EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS

					2019		2020		2021		2022		2023		2024				
			Action	Indicateur	Cible	Réalisé													
Identification des non-conformités	Réaliser les contrôles de conformité	Cadre des mutations	Existence d'un marché spécifique	oui/non															
			Comptabiliser les contrôles de conformité réalisés	Nombres de CCen secteur séparatif Nombre de CC en secteur unitaire = non prioritaire															
		Hors cadre des mutations	Existence d'un marché spécifique	oui/non															
			Définir des cibles sur le secteur séparatif par type de BV et les suivre	Nombres de CC en secteur séparatif															
				- sur BV Ultra-prioritaire															
				- sur BV Prioritaire															
		- sur BV non prioritaire																	
Moyens mis en œuvre	Animer et conventionner	Déployer des ETP pour l'animation	Nombre d'ETP consacrés																
		Outils informatiques adaptés	Logiciel spécifique (oui/non)																
			Base de données existante (oui/non)																
		Conventionner avec l'Agence	Convention de mandat (oui/non)																
			Convention Animation (oui/non)																
		Contrat territorial Eau & Climat (oui/non)																	
		Mettre en œuvre les propositions de la boîte à outils (A saisir dans la boîte à outils)	Nombre de mesures mises en œuvre																
Travaux de mise en conformité	Suivre les branchements non conformes détectés	Nombre de branchements non-conformes <u>détectés</u> en secteur séparatif	Total																
			- EU dans EP																
			- EP dans EU																
	Mises en conformité en secteur séparatif (domaine privé)	Nombre de branchements non-conformes <u>corrigés</u> (hors bâtiments publics)	Total																
			- EU dans EP																
			- EP dans EU																
				Nombre de bâtiments publics mis en conformité															
			Tester la MO Publique pour les branchements partie privatives lors de travaux réseaux	oui/non															
	Traiter les non-conformités réseaux (domaine public)	Rectifier les erreurs de connexions réseaux / réseaux	Nombre de corrections apportées aux erreurs de connexion de réseaux CL/CL																
			Estimation du nombre d'EH « corrigés »																
			Supprimer les regards mixtes	Nombre de regards mixtes supprimés															

Boîte à outils : Suivi de la mise en œuvre de chaque outil par la collectivité (issues du rapport d'octobre 2018)

Propositions	Indicateur	Valeur 2019	Commentaires 2019
Définir des secteurs prioritaires parmi les bassins versants séparatifs réels (pour lesquels un exutoire au milieu naturel des EP existe)	fait / non		
Distinguer les NC avec ou sans impact environnemental, qui sont les inversions de branchements	fait / non		
Prioriser les relances uniquement sur les NC avec impact environnemental (inversion de branchements EU vers EP), même si des non-conformités sont notifiées vis-à-vis du règlement spécifique. Et si possible se limiter à une éventuelle contre-visite à la demande du particulier dans les autres cas.	fait / non		
Prioriser les interventions (conseils, assistances,) sur les inversions de branchements ; Et si possible se limiter à une éventuelle contre-visite à la demande du particulier dans les autres cas.	fait / non		
A minima distinguer les non-conformités selon 3 types : - avec inversion EU dans EP ; - avec inversion EP dans EU ; - sans inversions de branchements.	fait / non		
Si possible, ne pas déclarer non-conformes des installations où la séparation des EU/EP est effective. Se contenter de recommandations.	fait / non		
Limiter la contre-visite aux points non-conformes lors de la visite initiale, comme pour un contrôle technique de véhicule	fait / non		
Développer des accords écrits permettant l'utilisation réciproque et systématiques des rapports.	fait / non		
Donner les autorisations nécessaires aux exploitants et prestataires pour soulever les tampons du réseau départemental/ territorial.	fait / non		
Adapter les règlements d'assainissement pour se limiter à une attestation de raccordement en secteur unitaire	fait / non		
Allonger les durées de validité des certificats selon des délais ajustés à hauteur de l'enjeu : 3 à 5 ans, pour des contrôles en secteur non prioritaire, notamment unitaire et d'assortir à une obligation déclarative du vendeur de l'absence de travaux susceptibles d'avoir altéré la valeur du certificat.	fait / non		
Inciter le particulier dès la non-conformité détectée (remise du rapport sur site comme Aulnay)	fait / non		
Pour « toucher » le particulier, le délai entre la visite et la remise du rapport et du certificat de non-conformité doit être le plus court possible (de l'ordre de 8 à 15 jours pour le certificat) en adaptant les contrôles hiérarchiques et délégations de la signature des certificats au plus près des opérationnels effectuant le contrôle.	fait / non		
Etablir une liste de prestataires agréés sur la base d'un cahier des charges type pour les mutations	fait / non		